Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro ISN : 9525
Centre d'intérêt: 540

Lemay, Michel.

Notes complémentaires portant sur le rapport du Groupe de travail interministériel sur la reconnaissance des acquis pour le Comité interministériel de l'éducation des adultes / Michel Lemay, Pierre Tousignant. -- [Québec (Province) : s.n.], 1987.
11 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Tousignant, Pierre

Descripteur(s): Reconnaissance des acquis • Education des adultes

Ce document présente les réactions d'un groupe externe de quatre personnes aux propositions du groupe interministériel sur la reconnaissance des acquis. Il présente également leurs commentaires personnels concernant certaines recommandations du groupe de travail. Les personnes consultées ont réagi globalement de manière très positive aux documents produits par le groupe de travail. Ils leur sont apparus comme une bonne réalisation permettant de faire le point sur l'ensemble du dossier de la reconnaissance des acquis.

Type de document:

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE B-2
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

Notes complémentaires

portant sur

le rapport du groupe de travail interministériel

sur la reconnaissance des acquis

pour le

Comité interministériel

de l'éducation des adultes

Octobre 1987

Michel Lemay
Pierre Tousignant

06 NOV. 1987

Présentation

9525

Parallèlement à notre démarche avec le groupe de travail interministériel sur la reconnaissance des acquis, nous avons tenu deux sessions de travail avec un groupe externe pour recueillir leurs réactions aux propositions du groupe interministériel. Les quatre personnes qui ont accepté de nous livrer leurs commentaires sont:

- Madame Hélène Paré, Institut canadien d'éducation des adultes,
- Monsieur Michel Blondin, Syndicat des métallos (FTQ),
- Madame Michèle Houle-Ouellet, Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS),
- Madame Christiane Sirois, autrefois rattachée à Fer de lance en Estrie.

Nous vous livrons, dans la première partie de ces notes complémentaires au rapport du groupe interministériel sur la reconnaissance des acquis, l'essentiel de leurs réactions qui ont été formulées à titre personnel, sans engager leur organisme respectif.

Dans une seconde partie, nous vous présentons quelques commentaires personnels concernant certaines recommandations du groupe de travail.

Espérant que ces notes complémentaires seront utiles à votre comité, nous demeurons à votre disposition.

Michel Lemay
Consultant

Pierre Tousignant
Consultant

Première partie

Réactions du groupe de consultation externe

1.1 Réactions globales

Les personnes consultées ont réagi globalement de manière très positive aux documents produits par le groupe de travail. Ils leur sont apparus comme une bonne réalisation permettant de faire le point sur l'ensemble du dossier de la reconnaissance des acquis. Monsieur Blondin a cependant fait remarquer que le langage utilisé était parfois difficile d'accès pour les non-initiés. Le cadre d'analyse retenu leur convient et la lecture des besoins des adultes ainsi que le portrait de la situation schématisée dans le document intitulé **Tableau-diagnostic** leur paraît conforme à leurs propres perceptions de la réalité.

1.2 Réactions à des recommandations spécifiques

Les personnes consultées nous ont transmis des remarques visant tantôt à bonifier, tantôt à questionner certaines recommandations. Voici pour l'essentiel ce que nous avons recueilli.

Recommandation 1 et 2

On approuve l'orientation exprimée dans la deuxième option fondamentale affirmant l'existence de deux référentiels. On insiste cependant sur la nécessité de se doter de moyens qui permettront d'assurer l'existence d'un seul système de reconnaissance. On considère l'arrimage des deux sous-

systèmes (monde du travail et monde scolaire) essentiel, mais on exprime des doutes quant à sa réalisation. On craint que les ministères impliqués soient incapables d'arrimer leurs pratiques, faute de réelle volonté de le faire.

Recommandation 9

On questionne la pertinence d'une telle recommandation, voire son caractère contradictoire avec l'économie générale du rapport. Il ne s'agit pas de demander aux employeurs de développer de l'expertise dans la reconnaissance des acquis pour pouvoir évaluer "l'équivalent" auquel on fait référence. Alors qu'entend-on exactement par cette recommandation? Un système de reconnaissance des acquis extrascolaires permettra à l'adulte de mieux faire valoir directement ses compétences acquises, sans utiliser la voie de "son équivalent".

Recommandation 13

On nous indique que parmi les besoins que permettra de combler la mise en place d'un service de reconnaissance des compétences professionnelles au MMSR, il y a celui des adultes qui en ont besoin pour conserver leur emploi.

Recommandation 17

On ne retient pas cette recommandation parce qu'elle impose aux organismes d'éducation populaire ou à vocation communautaire une procédure lourde et fastidieuse dont l'utilité n'est pas évidente, bien au contraire. Comme une telle attestation de participation n'a pas de valeur évaluative, elle ne constituera jamais un document de référence pour la reconnaissance; tout au plus, elle permettra d'identifier les compétences qui devront faire l'objet d'un processus d'évaluation aux fins de la reconnaissance. Il suffirait que la personne elle-même exprime les compétences qu'elle croit maîtriser et pour lesquelles elle veut être évaluée et reconnue.

Recommandation 22

On exprime certaines réserves à la priorité accordée aux "métiers ou occupations professionnelles traditionnellement occupées par des femmes". Bien que l'on comprenne l'intention de favoriser un développement qui serve aux femmes désireuses d'obtenir une reconnaissance officielle de ce qu'elles ont acquis sur le tas, on craint d'intensifier par le fait même le développement d'un ghetto d'emploi féminin.

Recommandation 27 et 28

On exprime un accord total avec les recommandations portant sur un lieu régional d'accueil commun aux deux sous-systèmes de reconnaissance. On s'entend pour utiliser, à cette fin, la structure des SRAR. On insiste cependant sur le fait qu'il faut absolument donner de la vigueur à ces SRAR en clarifiant leur mandat par rapport à celui des institutions du monde scolaire et du monde du travail. De plus, le personnel de ces SRAR ne devrait pas se sentir rattaché à l'une ou l'autre de ces institutions.

Recommandation 29

On aurait souhaité que le rapport développe la distinction entre la fonction conseil et la fonction évaluation au moment où s'effectue le processus de reconnaissance proprement dit. On insiste sur le fait que les institutions du monde scolaire et du monde du travail doivent distinguer deux types de ressources humaines: le conseiller qui accueille la demande de l'adulte et le supporte dans sa démarche et l'évaluateur qui intervient spécifiquement dans l'étape d'évaluation.

Recommandation 32

Au niveau des principes directeurs régissant les approches développées par les diverses instances gouvernementales, on est parfaitement en accord avec un processus "conçu de manière à aider l'adulte à faire valoir ses acquis" et qui "doit faire appel à la capacité de compréhension et d'analyse de l'adulte". On considère que pour réaliser de tels principes et viser à respecter l'adulte, les moyens d'évaluation doivent être souples et ouverts; les approches faisant intervenir directement des évaluateurs offrent plus de souplesse et d'ouverture que celles s'appuyant uniquement sur des instruments comme les tests écrits. On indique que le processus d'évaluation devrait privilégier l'entrevue semi-structurée comme moyen d'évaluation en y associant, selon les besoins, des outils complémentaires tels des épreuves pratiques, écrites ou orales.

Deuxième partie

Commentaires des consultants

Nous vous livrons des commentaires portant sur quelques recommandations du rapport du groupe de travail.

2.1 Deux référentiels, un système unique de reconnaissance des acquis: de la théorie à la réalité

Une option fondamentale du groupe de travail consiste à affirmer la nécessité de deux référentiels, un issu du monde du travail, l'autre du monde scolaire. Cette option s'inscrit cependant dans un cadre de développement basé sur un système unique de reconnaissance des acquis. Ce cadre de développement risque fort de rester théorique et seulement gravé dans l'esprit de ceux qui l'énonce si nous ne lui donnons pas un corps. L'actualisation de l'affirmation de ce système unique à deux voies prendra, à notre avis, essentiellement deux formes que nous tenons à mettre en lumière.

2.1.1 **Recommandations 1 et 2**

L'arrimage efficace des deux types de reconnaissance

Il s'agit de mettre en place des pratiques de développement et de fonctionnement qui assureront le transfert des acquis reconnus par les uns et les autres. L'expérience que nous avons vécue avec le groupe de travail nous permet de formuler les considérations suivantes. Au moment de nous joindre à la démarche entreprise, on nous annonçait des divergences profondes entre les membres. Nous avons cherché à développer un nouveau cadre d'analyse, une

nouvelle approche du dossier qui, oserions-nous dire, déstabilisait le groupe. Ceci nous a permis d'aider les membres à passer par-dessus leurs différences pour chercher plutôt les zones de consensus. La présence et l'intervention de ressources extérieures aux ministères concernés ont donc contribué, il nous semble, à affermir la démarche du groupe et à rester centré sur les besoins des adultes. Pour l'application de la recommandation 2 visant la mise en place immédiate de groupes de tâche conjoints (biministériels) pour assurer l'arrimage des systèmes, nous croyons qu'il serait utile, voire nécessaire, d'assurer la présence active de ressources extérieures aux ministères impliqués pour favoriser l'aboutissement des travaux.

Rappelons que, sans cet arrimage efficace, personne ne percevra concrètement le système unique dont il est question dans le rapport, mais bien autant de systèmes qu'il y a d'intervenants.

Les mêmes préoccupations s'appliquent à la réalisation de la **recommandation 3** portant sur l'arrimage des différents niveaux d'enseignement du monde scolaire.

2.1.2 **Recommandation 27 et 28**

L'existence d'un lieu commun d'accueil et de référence

Il s'agit d'assurer la mise en place, à travers des Services régionaux d'accueil et référence efficaces, d'un lieu commun d'accueil des adultes. Non pas que ce lieu soit le seul à accuillir; mais il doit sûrement être une des portes d'entrée possible pour l'adulte dans le système de reconnaissance des acquis. Bien sûr, le rôle des SRAR ne se limite pas à la reconnaissance des acquis. Mais par rapport à cette question, ils constitueront une manifestation concrète du système unique. Ils seront des lieux où l'adulte pourra au besoin trouver une aide capable de l'orienter vers une des voies d'accès à la reconnaissance des acquis, celle du sous-système du monde du travail (MMSR et CFP) ou celle du sous-système du monde scolaire

(commission scolaire, cégep ou université). Le groupe retient cette orientation. Il nous a semblé cependant hésiter au moment de distinguer clairement le mandat des SRAR de celui des institutions. Pourtant, si nous voulons rendre efficace cette structure régionale de services qui concrétiserait le caractère unique du système de reconnaissance des acquis, il faut avoir le courage de bien définir son mandat d'accueil, d'information, d'orientation et de référence, même au prix de restreindre la capacité d'action des institutions en ces matières. Si tout le monde fait tout, on ne fait que multiplier inutilement les infrastructures de services et les SRAR ne trouveront jamais une place effective au soleil.

2.2 La problématique immigrante: le non-choix du groupe de travail

La personne immigrante qui désire obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) et qui ne parle ni français ni anglais se voit actuellement obligée d'apprendre deux nouvelles langues. Le groupe a débattu cette question sans dégager de position majoritaire. Parmi les options présentées dans le rapport, nous en privilégions une à cause de son caractère à la fois pragmatique et, nous semble-t-il, juste et raisonnable. Tout d'abord, le statu quo ne tient pas compte de la réalité immigrante. Ensuite, la transformation du DES qui exigerait de tous, québécois d'origine et immigrants, la maîtrise du français et d'une autre langue, quelle qu'elle soit, nous apparaît une solution irréaliste et trop globale pour le problème. Nous souhaitons donc, en autant qu'une telle mesure n'ait pas de caractère discriminatoire (un avis juridique reste à venir), que l'immigrant ne sachant ni le français ni l'anglais, puisse obtenir un DES en maîtrisant le français et une deuxième langue, quelle qu'elle soit. Une telle mesure d'accueil favoriserait une intégration plus rapide de la personne immigrante à notre société et à son système scolaire. Il lui serait toujours loisible, après coup, d'élargir les moyens dont elle dispose en acquérant éventuellement la maîtrise de la langue anglaise.

2.3 Recommandation 32

Privilégier dès maintenant un moyen d'évaluation

Le groupe de travail avait, dans un premier temps, choisi de privilégier un moyen d'évaluation: l'entrevue semi-structurée. Il a finalement décidé de laisser ouverte cette question en ne mentionnant pas de moyen spécifique. L'entrevue semi-structurée est désormais reconnue comme un moyen d'évaluation rigoureux et efficace. Nous croyons qu'il y a lieu d'en privilégier l'application en fonction de deux ordres de préoccupations: un centré sur l'adulte, l'autre centré sur les acteurs essentiels du système qui se développe.

2.3.1 Pour une approche adaptée à l'adulte

Les principes retenus affirment que le processus "doit aider l'adulte à faire valoir ses acquis" et "faire appel à sa capacité de compréhension et d'analyse". Ces premiers principes exigent la mise en place d'instruments de cueillette d'information et de mesure qui soient souples et ouverts. Les approches faisant intervenir directement des évaluateurs offrent plus de souplesse et d'ouverture que celles s'appuyant uniquement sur des instruments, comme les tests écrits. Les travaux au niveau secondaire se sont réorientés en ce sens. L'approche de la technique du portfolio et ses variantes repose sur une conception du même ordre. Il nous apparaît donc important de réaffirmer ici la direction à prendre: celle qui favorise une relation face à face entre l'adulte et les évaluateurs. Nous recommandons de privilégier, comme moyen d'évaluation, l'entrevue semi-structurée à laquelle peut se greffer, au besoin, des épreuves pratiques, écrites ou orales.

Cette approche a de plus l'avantage de s'adapter plus facilement et à moindre coût à la mouvance que peut connaître les référentiels, programmes scolaires ou profils d'emploi.

2.3.2 Pour une approche qui interpelle les enseignants

Une résistance non négligeable à la mise en place d'un système efficace de reconnaissance des acquis peut provenir des enseignants.

Certains d'entre eux voient dans la reconnaissance des acquis un danger pour leurs acquis..., c'est-à-dire une possible réduction de leurs tâches. Pourtant, les expériences américaines tendent à démontrer que la reconnaissance a plutôt un effet positif sur la fréquentation des lieux de formation à cause de la stimulation qu'elle produirait chez bon nombre d'adultes. Mais peut-être faut-il "le voir pour le croire". Si notre système de reconnaissance se développait dans le sens de la production d'une instrumentation de type test écrit, nous risquerions de provoquer sans le vouloir une opposition "systématique". Si nous optons au contraire pour une approche centrée sur la rencontre des adultes et des évaluateurs, comme le propose l'entrevue semi-structurée, nous nous situons dans un contexte interactif susceptible de stimuler l'évolution des pratiques éducatives. Ce qui nous apparaît souhaitable.